



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de l'estomac

Question écrite n° 3221

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prévention de l'ulcère cancéreux de l'estomac. En effet, en découvrant le rôle de la bactérie dans le développement de l'ulcère cancéreux de l'estomac, les Prix Nobel de médecine 2005 vont contribuer à faciliter la prévention de celui-ci. Les travaux des deux chercheurs australiens permettront de traiter ce cancer comme une maladie infectieuse et de le guérir ainsi à l'aide d'antibiotiques. Les études des Prix Nobel pourront également s'appliquer au cancer gastrique où plusieurs facteurs entrent en jeu, tels que l'alimentation et la génétique. Il s'agira alors d'éliminer l'infection par antibiotiques chez des patients à haut risque car « le traitement antibiotique ne peut agir que sur les lésions précancéreuses ». Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette véritable avancée médicale, d'une part, et dans quelle mesure la recherche dans ce domaine pourra rassurer des millions de personnes contaminées, notamment dans les pays en développement où la maladie constitue un fléau, d'autre part.

Texte de la réponse

En 1875, des scientifiques allemands découvrirent une bactérie hélicoïdale dans des estomacs humains. Celle-ci ne pouvait être cultivée et les recherches la concernant furent abandonnées. Cette bactérie, *Helicobacter pylori*, fut redécouverte en 1982 par deux chercheurs australiens, J. Robin Warren et Barry J. Marshall. Ils soutinrent que la plupart des ulcères gastriques étaient provoqués par une infection bactérienne à *H. pylori* et non par le stress ou la nourriture épicée. Après la réalisation d'études complémentaires, dont celle durant laquelle M. Marshall ingurgita un tube à essai de *H. pylori*, contracta une gastrite et se soigna avec des antibiotiques, la communauté médicale sceptique commença à changer d'avis. En 1994, Le National institutes of health des USA publia un texte soutenant que la plupart des ulcères gastriques récurrents étaient provoqués par *H. pylori*, et recommandèrent que des antibiotiques soient inclus dans le traitement. Le prix Nobel de physiologie et de médecine fut attribué à J. Robin Warren et Barry J. Marshall pour cette découverte en 2005. Ces dernières années, les arguments en faveur du lien entre infection par *H. pylori* et cancer gastrique se sont accumulés. Le traitement de l'infection à *H. pylori* prévient le cancer gastrique et diminue la récurrence de cancer en cas de résection gastrique partielle pour cancer superficiel. On estime que 70 % des infections sont asymptomatiques et, si elle n'est pas soignée par une prise d'antibiotiques, une infection par *H. pylori* peut persister durant toute la vie de l'individu. Cette bactérie peut être isolée dans les selles, la salive et sur des plaques dentaires, ce qui laisse à supposer une transmission possible par voie gastro-orale et orale-orale. Il est possible de détecter la présence de *H. pylori* par un test sanguin qui met en évidence des anticorps spécifiques. Dans l'attente d'un vaccin anti-*H. pylori* efficace, des bonnes habitudes d'hygiène, simples préconisées dès l'enfance et notamment dans le domaine de l'alimentation, comme le lavage de mains, devraient permettre d'accélérer la chute de l'incidence du cancer gastrique. Le médecin généraliste et le gastroentérologue ont un rôle clé dans le dépistage et la prévention du cancer dû à *H. pylori* par le diagnostic et le traitement des patients, présentant des dyspepsies ou des brûlures d'estomac avec perte de poids. C'est pourquoi le plan cancer 2009-2013 propose dans la mesure 13.3 l'élaboration de documents d'information à l'attention des médecins pour améliorer le

dépistage de personnes présentant une infection chronique à *Helicobacter pylori*.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3221

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5251

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 1061